

2 mai 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 2 mai 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller
Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Six résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Dérogation mineure concernant le 651 Principale Ouest;
8. Dérogation mineure concernant le lot 2 457 296 Chemin Arnold;
9. Résolution pour la CPTAQ dossier Pascal Gonnin;
10. Résolution pour la CPTAQ dossier Laurier Brouillette;
11. Résolution pour engager un employé municipal en voirie et épuration;
12. Résolution pour donner le mandat à Caroline Denommée architecte inc concernant les plans préliminaires pour un bâtiment –entrepôt d'équipements;
13. Résolution pour demander une étude de coût pour le remplacement du garage attenant au bâtiment du 145 de l'Église;
14. Résolution pour la mise à jour de notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et conduites pluviales;
15. Avis de motion pour le premier projet 2017-425 amendant le règlement de zonage 2006-282;
16. Avis de motion pour le premier projet 2017-426 amendant le règlement de construction 2006-285;
17. Voirie;
18. Résolution concernant la procuration à notre représentant au service de Revenu Québec;
19. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2017;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Comité;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions
24. Levée de la session;

2017-05-65

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-05-66

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 4 avril 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Résolution pour fin de parc : la résolution a été envoyée aux propriétaires;
2. Borne sèche : le matériel est arrivé;
3. CAB : Souper très intéressant et le CAB souligne son 40^E avec 4 activités qui se dérouleront tout au cours de l'année;
4. Fête des bénévoles : les prix ont été gagnés par : Pascal Gonnin, Trousse de survie 72hrs et Juliette Lequin, bon d'achat au Restaurant Brandy Creek;

M. le maire appelle le point suivant.

2017-05-67

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Denis Vel

Appuyé par : Marc Gilbert

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 507,74 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	50 220,00 \$
TRANSPORT	40 579,28 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	12 150,06 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	1 942,68 \$
LOISIRS ET CULTURES	6 307,29 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	2 717,07 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	- \$
	<u>123 424,12 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	2 399,38 \$
TVQ à recevoir	2 393,41 \$
FTQ	308,30 \$
TOTAL	<u>128 525,21 \$</u>
Dépense durant le mois	484,76 \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	3 511,23 \$
Salaire déboursé durant le mois	6 228,28 \$
Grand total	<u>138 749,48 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2017-05-68

6.1 TOURNOI DE GOLF DES MAÎ(T)RES

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Marc Gilbert

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Rochelle délègue MM. Louis Coutu et Denis Vel pour nous représenter lors du Tournoi des Maî^(T)res

au profit de la Maison des jeunes l'Initiative qui se tiendra le vendredi le 9 juin 2017;

Que les frais d'inscriptions de deux cent cinquante dollars soient pris à même le budget prévu à cette fin; (prix par participant 125\$/ch)

Que le montant total de l'inscription de trois cent soixante-quinze (375\$) soit acquitté par la municipalité et la partie du troisième participant sera facturée pour remboursement au participant.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-69

6.2 RÉSOLUTION POUR LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONAL DE WATERLOO SSIRW CONCERNANT LA COMPÉTITION DE POMPIERS 2017

Considérant que nous sommes partenaire du SSIRW;

Considérant que l'achat de billets permettra l'achat d'avertisseurs de fumée lors des visites de prévention;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Patrice Brien, appuyé par le conseiller, Maurice Boudreau que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète dix (10) billets au coût de cinq (5\$) chacun pour l'achat d'items à la cantine lors de la compétition du 27 mai à l'aréna Jacques Chagnon de Waterloo;

Que les billets seront distribués gratuitement dans la population;

M. le maire demande le vote : 1 vote contre et tous les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2017-05-70

6.3 DON POUR LA FÊTE DES MÈRES ET PÈRES
--

Considérant que nous voulons souligner l'importance des Mères et des Pères dans notre communauté;

Considérant que le comité du EAC souligne de façon spéciale la fête des Mères et des Pères ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil donne la somme de deux cent dollars (200\$) pour souligner les deux évènements;

Que le don soit pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-05-71

7. DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 651 PRINCIPALE OUEST

1. Demande de dérogation mineure pour la superficie et la hauteur d'un garage au 651, rue Principale O. Règlement de zonage 206-282, articles 4.11 et 4.12 :

- Superficie demandée : 210,5 mc, superficie autorisée : 200 mc.
- Hauteur demandée : 2 étages, hauteur autorisée : 1 étage.

Considérant que nous avons étudié le compte rendu déposé par le CCU;

Considérant que nous ne retiendrons pas leurs recommandations;

Considérant que le projet de construction du garage s'harmonise avec le style architectural et la dimension de la résidence principale.
Considérant eu le terrain est suffisamment grand pour recevoir les dits bâtiments;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil autorise la dérogation mineure du dossier 651 rue Principal Ouest;
Qu'un deuxième étage au garage est accepté;
Que la superficie est augmentée à 210,5 mc

M. le maire demande le vote : deux sont contre et tous les autres sont d'accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

*M. Patrice Brien se retire de la discussion.

2017-05-72

8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. PATRICE BRIEN, LOT 2 457 296 et du CHEMIN ARNOLD 2 457 746
--

Empiètement de 6 mètres (en entier) dans la marge avant du lot 2 457 296 d'un agrandissement du bâtiment agricole (servant à l'outillage de l'acériculture) et de 81 cm dans l'emprise du chemin Arnold lot 2 457 746. Règlement de zonage 206-282, grille des normes relatives à l'implantation.

Considérant que nous avons étudié les recommandations du CCU ;
Considérant que le bâtiment ne peut être retiré de l'emprise tel que proposé par le CCU ;

Considérant que le CCU avait également proposé d'accepter la dérogation tel quel si le bâtiment ne peut être retiré de l'emprise ;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la dérogation du lot 2 457 296 et du chemin Arnold 2 457 746;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*M. Patrice Brien revient dans la discussion.

2017-05-73

9. APPUI À LA DEMANDE DE M. PASCAL GONIN AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'INCLUSION DANS LA ZONE AGRICOLE DU LOT 2 238 598
--

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande de certificat d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'inclusion dans la zone agricole du lot 2 238 598 ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que le 2 238 598 est adjacent à une zone agricole ;

Considérant que le parc de maison mobile a suffisamment d'espace pour créer un autre lot ;

Considérant que le propriétaire désire élever certains animaux de ferme ;

Considérant que la municipalité souhaite compenser par l'utilisation à des fins résidentielles d'une partie du lot 5 423 706 (demande de M. Robert Cleary, lot 5 423 706).

Considérant que les éléments énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé ;

Considérant qu'une résolution du conseil municipal est requise dans le cadre d'une demande d'autorisation après de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-05-74

**10. APPUI A LA DEMANDE DE M. LAURIER BROUILLETTE
AUPRES DE LA CPTAQ POUR L'UTILISATION À DES FINS
AUTRES QU'AGRICILES DU LOT 2 456 268.**

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande de certificat d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation non agricole du lot 2 456 268 ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que le lot 2 456 268 est adjacent à un lot utilisé pour des fins résidentielles ;

Considérant que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles serait une extension des usages résidentielles actuels ;

Considérant que les éléments énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé ;

Considérant qu'une résolution du conseil municipal est requise dans le cadre d'une demande d'autorisation après de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**11. RÉOLUTION POUR ENGAGER UN ÉTUDIANT ET UN
EMPLOYÉ EN ÉPURATION**

Le dossier est remis dans l'attente de plus d'informations.

2017-05-75

**12. RÉOLUTION POUR DONNER LE MANDAT À CAROLINE
DENOMMÉE ARCHITECTE INC CONCERNANT LES PLANS
PRÉLIMINAIRES POUR UN BÂTIMENT –ENTREPÔT
D'ÉQUIPEMENTS**

Considérant que nous décalons notre projet de construction d'un bâtiment –
entrepôt ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Patrice Brien que la résolution 2017-04-56 Résolution pour réserver le solde de la TECQ pour le projet de construction d'un hangar plan et devis soit abrogée ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-05-76

13. RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE ÉTUDE DE COÛT POUR LE REMPLACEMENT DU GARAGE ATTENANT AU BÂTIMENT DU 145 DE L'ÉGLISE

Considérant que le garage du 145 rue de l'Église la toiture sera à refaire sous peu;

Considérant que nous avons besoin de ce garage pour l'entreposage de nos petits équipements;

Considérant que nous avons l'espace pour l'agrandir et le rendre plus fonctionnel;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité mandate Mme Caroline Denommée, architecte pour la préparation d'un plan pour le réaménagement du garage existant;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-05-77

14. RÉSOLUTION POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET CONDUITES PLUVIALES

Considérant que nous devons refaire notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et conduite pluviales tel que requis par le MAMOT;

Considérant que nous avons réservé un somme dans notre programmation de la TECQ 2014-2018;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition no 0400569 du 25 avril 2017 préparée par Eric Joncas, ing, déposé par la firme ASSISTO inc au montant de six mille quatre cent soixante-dix dollars (6470\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15. AVIS DE MOTION POUR LE PREMIER PROJET 2017-425 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

2017-05-78

16. AVIS DE MOTION POUR LE PREMIER PROJET 2017-426 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2006-285

Monsieur Réal Vel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2017-426 modifiant le règlement de construction numéro 2006-285 dans le but :

- De permettre les agrandissements quatre saisons sur pieux pour les fondations des bâtiments principaux sous certaines conditions.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2017-05-79

17. VOIRIE

Nous procéderons au nivelage dès que possible.

18. RÉOLUTION CONCERNANT LA PROCURATION À NOTRE REPRÉSENTANT AU SERVICE DE REVENU QUÉBEC

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Patrice Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, le maire de la municipalité appose sa signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

19. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2017

Mme René dépose les revenus et dépenses non vérifiés au 30 avril. Mme René répond aux questions et mentionne qu'elle demeure disponible pour de plus amples informations.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. COMITÉ

21.1 CENTRE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

M. Marc Gilbert nous mentionne que le 27 avril dernier, avait lieu l'AGA du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables de Sainte-Anne-de-la-Rochelle durant laquelle les élections ont eu lieu.

Lors de cette assemblée M. Yanick Jacques a été élu président, M. Pascal Gonnin vice-président, Mme Marguerite Chalifoux trésorière et Mme Sonia Leblanc secrétaire. M. Gilbert nous informe que lors de la 2^e fin de semaine de juillet soit le 8, la journée familiale aura lieu avec un thème pour cette année, plus d'informations sont à venir. Le rapport financier a été déposé et nous sera expliqué à une prochaine séance.

2017-05-80

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 AJOUT D'UN LUMINAIRE DE RUES À L'INTERSECTION DU CHEMIN BOURASSA ET DE LA RUE PRINCIPALE (RTE 243)

Considérant que nous désirons améliorer la visibilité de nos intersections donnant sur la route numérotée;

Considérant que nous avons prévu le budget pour l'ajout d'un luminaire cette année;

Considérant que nous mandaterons un maître électricien pour la préparation de la potence et nous en assumerons les coûts;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse une demande à Hydro-Québec pour l'ajout d'un luminaire de rue et en assumera les coûts d'installation et de l'équipement;

Qu'un poste budgétaire est prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-05-81

24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée il est 21 h 35.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »